



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Marché public de fournitures courantes ou de service

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MP N° 09_2025

Pouvoir Adjudicateur
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des SportsRectorat de la Guadeloupe ZAC de Dothémare BP 48097183 LES ABYMES cedex
Objet
Collecte et traitement des déchets non dangereux résultant de l'activité économique de l'Académie de Guadeloupe (sites extérieurs inclus).

Date limite de remise des offres :

2 octobre 2025 à 12h00 (heure locale).

SOMMAIRE

<u>Marché public de fournitures courantes ou de service</u>	1
1	
1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres	3
2.2 - Forme juridique du groupement	4
3 - Conditions relatives au contrat	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
4 - Contenu du dossier de consultation	4
5 - Présentation des candidatures et des offres	4
5.1 - Documents à produire.....	4
5.2 - Présentation des variantes	6
5.3 - Visites sur site	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
6 Mode et formes de remise des offres : transmission par voie électronique.	6
6.1 - Transmission sous support papier	7
6.2 - Transmission sous support papier.....	Erreur ! Signet non défini.
7 - Examen des candidatures et des offres	7
7.1 - Sélection des candidatures.....	7
7.2 - Attribution des marchés.....	7
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	8
8 - Renseignements complémentaires	9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	9
9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.	9
9.1 Adresse et points de contacts.....	9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne : **la collecte et traitement des déchets non dangereux résultant de l'activité économique de l'Académie de Guadeloupe (sites extérieurs inclus).**

Lieu(x) d'exécution :

Guadeloupe

1.2 - Mode de passation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique.

Les marchés dans le cadre de la consultation prennent la forme d'accords-cadres conformément aux dispositions des articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

1.3 - Type de contrat :

Le marché contient des prix unitaires et forfaitaires. Il est passé avec maximum pour sa partie unitaire en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque marché sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lot(s) :

LOT 1	COLLECTE ET DEPOT SANS DESTRUCTION SECURISEE DE PAPIER
LOT 2	COLLECTE ET TRAITEMENT SECURISE DE PAPIERS DE BUREAU ET CARTONS
LOT 3	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS VERTS
LOT 4	COLLECTE ET TRAITEMENT DES BIODECHETS

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- le cadre des BPU et DQE à remplir

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat		Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses particulières (CCP)	Non
Le bordereau de prix unitaire et le DPGF éventuel	Non
Canevas de réponse technique+ mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Présentation des prestations supplémentaires éventuelles :

Les candidats pourront proposer les prestations supplémentaires éventuelles demandées. Celles-ci sont facultatives et le défaut de réponse ne pourra pas faire l'objet d'un rejet de l'offre du candidat.

5.3 - Visites sur site : La visite du site n'est pas obligatoire

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6 1 Mode et formes de remise des offres : transmission par voie électronique.

Prérequis techniques de transmission par voie électronique

Avant la transmission de ses candidatures et offres, sur le site du profil d'acheteur du Rectorat de la Guadeloupe, le candidat doit prendre connaissance des pré-requis techniques nécessaires. Un test de configuration des postes de travail est disponible sur le profil d'acheteur. Il permet d'effectuer une réponse électronique réelle avec des fichiers de test afin de valider le bon fonctionnement du poste de travail.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée par **voie dématérialisée sur le profil d'acheteur du Rectorat de la Guadeloupe** <https://www.marchés publics.gouv.fr>.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite.

Le dossier devra contenir les documents demandés répartis en deux dossiers distincts : une partie (ou sous-dossier) candidature et une partie (ou sous-dossier) offre.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le pli parvenu après la date et l'heure limite de dépôt sera considéré comme étant hors délai. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis sur support remplace l'offre précédente.

Le pli doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports
Cellule achats marchés FCS
Rectorat de la Guadeloupe
ZAC de Dothémare BP 480
97183 LES ABYMES cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

6.1 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours. Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre inacceptable ou inappropriée sera systématiquement éliminée. Une offre irrégulière pourra faire l'objet d'une régularisation à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique sera jugée sur la qualité du mémoire remis en termes de compréhension des besoins du Rectorat, notamment sur l'organisation des moyens mis pour l'exécution des prestations (humains et matériels), l'adéquation du matériel aux tâches à effectuer, le délai de réactivité pour la mise en œuvre des prestations, la capacité d'intervention, modalités de collectes de destruction et d'enlèvement dans le respect des lois et règlements, les modalités de production et transmission des rapports annuels, les modalités de transmission des préconisations en vue de réduire les déchets. Votre mémoire technique devra contenir à minima une présentation de l'entreprise et les éléments ci-avant.	50.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement et de respect des lois relatives au tri à la source/8 Performance sociale : nombre de personnes recrutées éloignées de l'emploi ou en situation de handicap/ politique de recrutement visant à favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi /2	10.0 %

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur attribuera l'accord-cadre sur la base des offres initiales.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

9.1 Adresse et points de contacts.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats au marché pourront s'adresser à :

Renseignements complémentaires:

Via la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

9.2. Procédure de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASSE-TERRE

34, chemin des Bougainvilliers

Cité Guillard

97100 BASSE-TERRE

Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel pouvant être exercé dans les délais réglementaires. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction de recours, les candidats devront s'adresser à :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASSE-TERRE

34, chemin des Bougainvilliers

Cité Guillard

97100 BASSE-TERRE Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASSE-TERRE

34, chemin des Bougainvilliers

Cité Guillard

97100 BASSE-TERRE Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr